



## ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE HAMES-BOUCRES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté du 20 MAI 2022, Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a prescrit une enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Hames-Boucles.

Cet arrêté est affiché à la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et au tableau d'affichage légal de la commune de Hames-Boucles (siège de l'enquête).

La personne publique responsable de l'élaboration de la carte communale de la commune de Hames-Boucles est la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers. Le service Urbanisme-Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 0321466652 et à l'adresse email suivante : [urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr)

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Hames-Boucles pendant une durée de 31 jours, du lundi 13 juin au mercredi 13 juillet 2022 inclus. Le dossier, comprenant l'intégralité des pièces mises à enquête publique à savoir : les pièces constitutives du projet de carte communale, les décisions de l'autorité environnementale, l'avis de la CDPENAF, les avis émis par les personnes publiques, est disponible en support papier et sur un poste informatique. Le support papier pourra être consulté en Mairie de Hames-Boucles, 298 rue de l'Église à Hames-Boucles – 62340, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci au public pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public en Mairie de Hames-Boucles, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci au public pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier, pourra être consulté sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (<https://www.grandcalais.fr/linstitution-2/publications/>) (un lien de redirection sera également disponible sur le site internet de la commune de Hames-Boucles). Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, à les consigner ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Hames-Boucles selon les dispositions ci-après :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Hames-Boucles ;
- ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur : M<sup>me</sup> Peggy CARTON Commissaire-enquêteur – Service Urbanisme de la commune de Hames-Boucles, lequel les annexera au registre d'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00.
- à l'adresse e-mail suivante : [urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr) (ceux-ci seront tirés sur papier et joints au registre d'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 ainsi que mis en ligne sur le site de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers) ;

La possibilité de déposer les observations par voie électronique sera ouverte au public du lundi 13 juin 2022 à 09h00 au mercredi 13 juillet 2022 à 17h00.

Par décision n° E22000026/59 du 13 février 2022, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné M<sup>me</sup> Peggy CARTON, technicienne de l'environnement, en qualité de commissaire enquêteur. Celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, en Mairie de Hames-Boucles, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 15 juin 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 24 juin 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 13 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pourra être approuvée par le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les locaux du Service Urbanisme de la commune en Mairie de Hames-Boucles, 298 rue de l'Église à Hames-Boucles (62340), du Service Urbanisme/Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, 9 rue Paul Bert à Calais (62100) et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (<https://www.grandcalais.fr/linstitution-2/publications/>).